

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-087/PR/MB portant affectation une parcelle de terrain.

n° 2017-087/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGETDate de publication
30 mai 2017Numéro JO
n° 10 du 31/05/2017Date du numéro
31 mai 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Mai 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est affecté au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle une parcelle de terrain sis à Balbala Sud près de l'université d'une superficie de 1,2 hectare.

Article 2

La dite parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un centre de formation pour les jeunes déscolarisés.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des domaines et de la Conservation Foncière, fera remise de la dite au représentant du Ministère de l'Economie des Finances. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain attribué ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH